

## Algues vertes : le dossier s'étoffe

### >> Santé publique

Suite à l'accident qui a coûté la vie au cheval d'un confrère (lire DV n°1042 page 18), le dossier « algues vertes » continue de faire couler de l'encre et de susciter des réflexions. Un rapport de l'Institut national de l'environnement et des risques, rédigé à la demande de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, a notamment confirmé les suspicions puisque, en conclusion, il précise que « *les mesures réalisées sur le site de Saint-Michel en Grève (...) ont (...) montré ponctuellement que le gaz émis par les sédiments contenus notamment dans les algues vertes en décomposition pouvait être dangereux et qu'il convenait d'en maîtriser les expositions* ».

Notre confrère Guy Joncour, président de la commission Environnement de l'Union régionale des GTV bretons et du GTV 22, s'est penché sur le sujet et a adressé une lettre au directeur des services vétérinaires des Côtes-d'Armor pour que les vétérinaires de terrain ne soient pas écartés et que le réseau d'épidémiosurveillance qu'ils constituent puisse être utile.

### Un premier rapport en 2007

Notre confrère rappelle par ailleurs l'existence d'un rapport publié par la DDASS\* des Côtes-d'Armor en mai 2007, preuve que le problème est loin d'être ponctuel et récent. Ce rapport fait « *la synthèse des informations acquises à l'occasion d'études menées de 2004 à 2006 portant sur l'exposition par inhalation aux gaz de décomposition des algues vertes* ».

Outre les nuisances olfactives générées par les algues en décomposition, le rapport souligne que « *les niveaux de concentration atteints pour H<sub>2</sub>S en situation « pollution en haut de plage » et « pollution au niveau des tas d'algues » peuvent approcher sous certaines conditions les valeurs de référence toxicologiques disponibles et dépasser les limites d'exposition professionnelle* ». Il ajoute que « *les connaissances acquises suffisent à la mise en œuvre de mesures de gestion des risques* ». Parmi les recommandations émises, le document précise que, à destination des promeneurs et usagers des plages, « *les mesures sont essentiellement des mesures d'information locali-*

*sée et éventuellement l'interdiction d'accès aux zones pour lesquelles aucune prévention n'est possible ou dans des périodes de risque accru* ».

### Journée de mobilisation le 27 septembre

La mésaventure de notre confrère Vincent Petit a fait boule de neige et, début septembre, 323 plaintes avaient été déposées au tribunal de Guingamp par des particuliers et associations d'écologistes à l'encontre du préfet des Côtes-d'Armor accusé de ne prendre aucune mesure pour lutter contre les algues vertes. Une journée de mobilisation est par ailleurs prévue le 27 septembre, sur la plage de Granville, à Hillion, dans son département.

\*DDASS : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales.



D.R.

▲ Notre confrère Guy Joncour, entouré de nos confrères Armed Chabchoub, professeur de médecine équine à l'école vétérinaire de Tunis (à gauche) et André Lebreton, originaire du secteur, a interpellé les services vétérinaires des Côtes-d'Armor pour que les vétérinaires de terrain puissent jouer leur rôle d'acteurs en épidémiosurveillance.